

**RECTORAT  
DPATE 2**

Bureau de gestion des agents non titulaires

2023-2024

Affaire suivie par :  
Catherine BACHOTET  
Tél : 0262481041  
Mél : catherine.bachotet@ac-reunion.fr  
Affaire suivie par :  
Roxane MACRE  
Tél : 0262481148  
Mél : roxane.macre@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 25 avril 2024

Le recteur

à

Mesdames, Messieurs  
Les Chefs d'établissement public  
Les Chefs de division et de service  
Le Directeur de l'EAFC  
Le DRAJES  
Le DRONISEP  
Le DRAIO  
La Médecin conseillère technique  
L'Infirmière conseillère technique  
La Conseillère technique du service social  
Le DRAFFIC  
Les Directeurs de CIO  
Les Inspecteurs de l'éducation nationale  
du premier et second degrés chargés d'une  
circonscription

**Objet : Appréciations sur la manière de servir des agents contractuels administratifs, techniques, sociaux et de santé**

Je vous saurais gré de bien vouloir remplir et signer la fiche d'évaluation jointe en annexe pour chacun **des agents contractuels en contrat à durée déterminée** affectés dans vos services, à l'exception des contractuels ATTEE des EPLE.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- Lorsqu'un agent contractuel ne donne pas satisfaction dans l'exercice de ses fonctions, il convient de le signifier à l'intéressé(e) dès la constatation d'une dégradation dans sa manière de servir, lors d'un entretien.

Un compte rendu de cet entretien sera rédigé, signé et contre signé par l'intéressé(e) puis transmis à [dpate.secretariat@ac-reunion.fr](mailto:dpate.secretariat@ac-reunion.fr).

- Les intéressé(e)s devront obligatoirement prendre connaissance des appréciations formulées sur le document ci-joint, et le signer.

Je tiens à souligner l'importance de cette évaluation qui doit me permettre, d'une part, d'apprécier la qualité des prestations des agents et, d'autre part, d'autoriser éventuellement les renouvellements des contrats sur des fonctions similaires, autres ou supérieures.

Je vous invite donc à préciser le détail des missions exercées et à m'adresser une fiche de poste en complément.

Concernant **les agents contractuels en contrat à durée indéterminée**, ils font l'objet d'une évaluation suite à

un entretien professionnel qui donne lieu à un compte rendu établi selon le modèle utilisé pour les personnels titulaires, ainsi que d'un compte rendu d'entretien de formation.

Cet entretien porte sur les résultats professionnels de l'agent au regard des objectifs qui lui ont été assignés et des conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève.

Pour de plus amples informations, je vous invite à vous appuyer sur la circulaire rectorale du 14/02/2024 relative à l'entretien professionnel des personnels administratifs, sociaux et de santé – campagne 2024.

Les fiches d'évaluation et les comptes-rendus de l'entretien professionnel accompagnés des fiches de poste devront être retournés **à l'adresse suivante : [dpate.secretariat@ac-reunion.fr](mailto:dpate.secretariat@ac-reunion.fr), au plus tard le 30 juin 2024.**

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur de région académique  
Recteur d'académie et par délégation  
L'adjointe au secrétaire général académique  
Directrice des Ressources Humaines

Signé

Maryvonne CLEMENT